



**Conseil de Police de la zone de police entre Sambre et
Meuse – ZP5306**
Procès-verbal de réunion – Article 29 LPI
Séance du 6 février 2025

Présent(s) :

M. GAËTAN DE BILDERLING – Bourgmestre de Fosses-la-Ville – Président
M. YVES DELFORGE – Bourgmestre de Mettet
M. LUC DELIRE – Bourgmestre de Profondeville
M. PHILIPPE VAUTARD – Bourgmestre de Floreffe
M. BOUSSIFET Claude – M^{me} **CNOCKAERT Caroline** – **M. SARTO Jules** – M^{me}
TOISOUL Maryse – Conseillers de police issus de la commune de Mettet
M. BUCHET Marc – **M. DENIS Quentin** – M^{me} **DUBOIS Marjoline** – **M. JANSSENS
Benôit** – Conseillers de police issus de la commune de Fosses-la-Ville
M^{me} BERGER Michèle – **M. CHEVALIER Pascal** – M^{me} **EVARD Chantal** – **M.
NEUVILLE Nicolas** – M^{me} **WATHELET Agnès** – Conseillers de police issus de la
commune de Profondeville
M^{me} MONNOYER Delphine – **M. PEIFFER Jean-François** – **M. VAN MUYLDER Hanzel**
– Conseillers de police issus de la commune de Floreffe

Excusé(s) : **M. ROISIN Frédéric**

Chef de corps : *CDP LAURENT BRUNOTTI*

Secrétaire de zone : *Mme ÉLISE LORENT*

*La retranscription du procès-verbal vise à la plus complète possible mais ne constitue toutefois pas un compte-
rendu in extenso des discussions.*

Le Président ouvre la séance publique à 19h03

SEANCE PUBLIQUE

G. de BILDERLING : avant toute chose, je souhaiterais excuser Monsieur Frédéric ROISIN, qui s'est excusé pour la présente séance. Nous commençons donc à Fosses-la-Ville ce premier Conseil de Police. Je tenais également à remercier Yves pour la présidence qu'il a assuré.

01. Conseil de Police du 6 novembre 2024 – Procès-verbal – Approbation

G. de BILDERLING : nous allons débiter par l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil de Police, soit celui du 6 novembre 2024. Ne peuvent donc voter que ceux qui étaient donc présents. Ceux qui n'étaient pas là doivent s'abstenir.

Les conseillers de police qui étaient présents lors du Conseil de Police du 6 novembre 2024 approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

02. Prestation de serment des conseillers de police

G. de BILDERLING : nous allons commencer par Floreffe.

Dans cet ordre, les conseillers de police ont prêté serment en ces termes : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* »

Pour Floreffe :

- *Madame Delphine MONNOYER*
- *Monsieur Jean-François PEIFFER*
- *Monsieur Hanzel VAN MUYLDER*

Pour Mettet

- *Monsieur Claude BOUSSIFET*
- *Monsieur Jules SARTO*
- *Madame Maryse TOISOUL*
- *Madame Caroline CNOCKAERT*

Monsieur Frédéric ROISIN était absent lors de cette séance.

Pour Fosses-la-Ville

- *Monsieur Marc BUCHET*
- *Monsieur Quentin DENIS*
- *Monsieur Benoît JANSSENS*
- *Madame Marjoline DUBOIS*

Pour Profondeville

- *Madame Michèle BERGER*
- *Madame Agnès WAUTHELET*
- *Madame Chantal EVRARD*
- *Monsieur Nicolas NEUVILLE*
- *Monsieur Pascal CHEVALIER*

03. Prestation de serment des nouveaux membres du personnel : INP Jean-Jacques LEMORT – Proximité de Fosses-la-Ville et INP Mathieu JACOBS – Service police judiciaire

G. de BILDERLING : nous avons également la chance d'accueillir deux nouveaux membres du personnel.

L'INP Jean-Jacques LEMORT s'avance et prête serment en ces termes : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

L'INP Mathieu JACOBS s'avance et prête serment en ces termes : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

Remarque : Madame Caroline CNOCKAERT et Monsieur Pascal CHEVALIER sont arrivés à la séance après ce point. Ils sont donc indiqués comme excusés lors de cette délibération.

04. Choix de l'organisme auquel sera confié le calcul (et la déclaration fiscale) des jetons de présence des membres du Conseil de police (SSGPI ou autre)

G. de BILDERLING : il y a un seul organisme qui travaille à ce niveau, c'est le Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI).

Avez-vous des remarques ?

M. BERGER : c'est le même que précédemment ?

L. BRUNOTTI : oui.

G. de BILDERLING : c'est donc le même organisme que la fois passée.

Avez-vous des questions ?

Les conseillers de police n'ont pas de question.

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

05. La détermination du montant du jeton de présence

G. de BILDERLING : il faut également déterminer le montant du jeton de présence. Avant, il avait été fixé à 80 euros, montant fixe. Nous avons eu une discussion préalablement en Collège de Police et nous proposons d'augmenter le jeton de présence à un montant de 100 euros, fixe.

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

06. Adoption du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) du Conseil de Police

G. de BILDERLING : avant, il n'y avait pas de Règlement d'Ordre Intérieur mais il s'agit toutefois d'une obligation légale. La version proposée vous a été transmise parmi la documentation.

Avez-vous des commentaires ?

Les conseillers de police n'ont pas de commentaire à formuler à ce sujet.

Le Conseil de Police marque adopte à l'unanimité le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de Police.

07. Désignation de votre représentant aux assemblées générales

G. de BILDERLING : il faut procéder à la désignation du représentant de l'assemblée générale de l'INASEP. Nous proposons de désigner Monsieur Luc DELIRE. Il représentera donc la zone lors de ces assemblées.

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

08. Personnel – Délégation en matière d'accidents – Désignation par le Conseil de Police du service en charge de la reconnaissance des accidents du travail au sein de la zone

G. de BILDERLING : pour les accidents du travail, le Conseil de Police doit désigner le service qui sera en charge de leur reconnaissance au sein de la zone. On propose de désigner le Chef de Corps.

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

09. Personnel – Délégation vers le Collège de Police de la nomination et du recrutement des membres du personnel statutaires et contractuels, à l'exception des Officiers

G. de BILDERLING : il s'agit d'accorder une délégation vers le Collège de Police en matière de nomination et de recrutement, à l'exception des officiers.

L. BRUNOTTI : en principe, c'est une compétence du Conseil de Police mais, pour le reste, on propose pour des raisons de facilité de permettre au Collège de Police de désigner les membres du personnel qui rentrent dans la zone par mobilité, à condition que celui-ci valide le choix de la commission de sélection, comme cela est légalement prévu. En effet, si le Collège de Police décide de s'écarter du classement établi par la commission de sélection, alors à ce moment, la question devra être soumise au Conseil de Police.

Il y a un côté pratique dans cette délégation : en effet, les membres du personnel arrivent dans la zone le premier jour de la deuxième période de référence qui suit, ils peuvent donc arriver plusieurs mois après la sélection et donc, ça nous évite ainsi de perdre du temps, parce que si on doit attendre un prochain Conseil de Police, ça prendrait davantage de temps.

G. de BILDERLING : avez-vous des remarques ou des questions ?

Les conseillers de police n'ont pas de remarque ou de question.

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

10. Personnel – Délégation vers le Collège de Police de la reconnaissance des services antérieurs afin de déterminer l'ancienneté pécuniaire des membres du personnel

L. BRUNOTTI : c'est la même chose mais par rapport à la reconnaissance des services antérieurs. Au moment où on engage un membre du personnel, on peut lui reconnaître dans un certain délai des services antérieurs. Certaines sont reconnus automatiquement mais notre statut prévoit la possibilité de reconnaître des services antérieurs prestés dans des entreprises privées mais présentant un intérêt pour la fonction, si c'est une expérience utile. Par cette délégation, vous laissez cette faculté au Collège de Police de reconnaître au membre du personnel un certain nombre d'années d'ancienneté.

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

11. Personnel – Prolongation du contrat de remplacement du personnel en charge de l'accueil du public

L. BRUNOTTI : il s'agit de prolonger le contrat de remplacement du personnel en charge de l'accueil du public. Le membre du personnel que cette personne remplace à prolongé son certificat médical et risque de ne pas revenir de suite, donc on souhaite prolonger son contrat au sein de l'accueil du commissariat de Fosses-la-Ville.

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

12. Personnel – Déclaration de la vacance d'un emploi d'inspecteur de police au sein du service de la gestion fonctionnelle – Condition suspensive

L. BRUNOTTI : on souhaite déclarer la vacance d'un emploi d'inspecteur de police pour le service gestion fonctionnelle, mais avec une condition suspensive, à savoir que la personne qui doit être remplacée par ce poste réussisse sa mobilité. Si elle n'est pas prise, alors on n'ouvrira pas la place. Si on vous demande de prendre cette décision, c'est pour éviter de devoir attendre trop longtemps pour procéder à son remplacement si jamais elle réussit sa mobilité.

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

13. Logistique – Délégation en matière de marchés publics envers le Collège de Police et envers le Chef de Corps

G. de BILDERLING : ici, il s'agit de prendre une décision en matière de marchés publics, c'est une délégation envers le Collège de Police et le Chef de Corps. Lors de la précédente législation, cette délégation avait déjà été accordée. On vous propose simplement de reprendre les mêmes décisions.

L. BRUNOTTI : la délégation qui m'avait été accordée, c'était 3.000 euros HTVA, sans distinction du budget ordinaire ou extraordinaire. Le Collège de Police, c'est illimité pour le budget ordinaire et 80.000 euros HTVA pour le budget extraordinaire, étant entendu que c'est toujours dans les limites budgétaires qui ont été fixées en Conseil de Police.

A. WAUTHELET : ce n'était pas 50.000 euros ?

L. BRUNOTTI : non, c'était bien 80.000 euros, le but étant l'achat de véhicule.

G. de BILDERLING : on est resté sur les mêmes montants. Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Les conseillers de police n'ont pas d'autres questions ou de remarque.

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

14. Logistique – Résiliation du contrat LOKI PROTECT

G. de BILDERLING : il s'agit de résilier un contrat.

L. BRUNOTTI : c'est un contrat d'entretien pour l'éclairage de secours. On peut faire faire ces vérifications en interne, par notre électricien. C'est donc inutile de continuer à travailler avec cette société, raison pour laquelle on vous propose de résilier le contrat.

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

15. Logistique - Résiliation du contrat RICOH (imprimante 1er étage)

G. de BILDERLING : il s'agit encore une fois de résilier un contrat.

L. BRUNOTTI : ici, il s'agit d'une imprimante qui arrive en fin de vie, raison pour laquelle on souhaite résilier le contrat. Elle a été remplacée entre temps.

M. BEGER : est-ce qu'on travaille encore avec la marque RICOH.

L. BRUNOTTI : non, on a des meilleurs prix via le marché BOSA.

G. de BILDERLING : avez-vous d'autres remarques ?

Les conseillers de police n'ont pas d'autre remarque.

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

**16. Logistique – Déclassement de deux motos – BMW M-ASH-232 (Modèle GS 1200)
– BMW M-AFA-849 (Modèle RT 1200)**

G. de BILDERLING : il s'agit de déclasser deux motos.

L. BRUNOTTI : ces deux véhicules ont été remplacés au mois de décembre et donc on déclasse les anciennes motos.

G. de BILDERLING : ce sont des véhicules qui avaient quand même un certain nombre de kilomètres, pour des motos, c'est assez important.

L. BRUNOTTI : pour des motos, c'est déjà pas mal.

Le Conseil de Police marque son accord à l'unanimité.

17. Pour information – Arrêté d'approbation de la tutelle – Budget 2025

G. de BILDERLING : c'est simplement vous communiquer pour information l'arrêté d'approbation de la tutelle pour notre budget 2025.

Le Conseil de Police prend acte de cet arrêté à l'unanimité.

Le Président lève la séance publique à 19h20

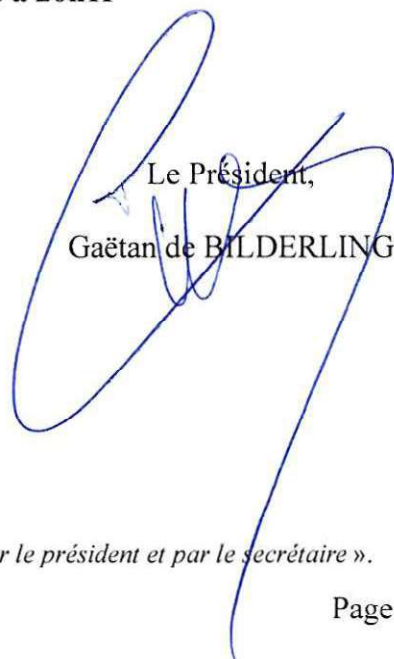
La séance à huis-clos est reprise immédiatement

>>>> <<<<

La séance est définitivement levée à 20h11


La Secrétaire
Elise LORENT

Signature⁽¹⁾


Le Président,
Gaëtan de BILDERLING

¹ Article 29 alinéa 3 LPI : « Les procès-verbaux transcrits sont signés par le président et par le secrétaire ».